

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 198

présenté par
M. Gaultier et Mme Colboc

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , auxquels la présente loi n'a pas pour effet de mettre fin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel